

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, LELAURE, RAGOT, THAUDIERE, MARIE BONNIN, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, DEPOIS, CAMISARD, BIGOT, CHALON.

Absents : Madame VINÇONNEAU, Monsieur BLANQUART.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire propose que Mme M – C BARBEAULT soit nommée secrétaire de séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021.

Convention DEMOS :

Plusieurs séances ont déjà eu lieu depuis le début de l'année scolaire, les élèves concernés travaillent avec les musiciens les mardis sur le temps scolaire et les jeudis sur le temps périscolaire.

Une convention signée entre la CCT, l'Education nationale représentée par le Directeur d'Académie et des Services de l'Education Nationale et les maires des communes concernées fixe les conditions de déroulement de l'opération :

- Durée de la convention : de novembre 2021 à juillet 2024
- Porteur de projet : le conservatoire de musique de Thouars, organe de la CCT qui met à disposition les intervenants artistiques, assure la coordination et offre aux élèves l'inscription au conservatoire
- La philharmonie de Paris met les instruments à disposition des enfants et de leur famille
- L'enseignant de la classe concernée accompagne le projet, participe en tant qu'apprenti musicien, est responsable de sa classe pour les séances qui ont lieu sur le temps scolaire (2 h par semaine)
- Les communes désignent un référent social qui sera présent lors des séances hors temps scolaire (1 h par semaine) et mettent à disposition des locaux

M. le Maire rappelle que la candidature de l'école publique de Louzy pour la classe des CE 2 a été retenue.

Mme RAGOT est l'élue référente pour participer à ce dispositif.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Syndicat de la Losse :

M. le Maire rappelle que suite à l'inscription de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans la liste des compétences obligatoires des communautés de communes, le syndicat de la Losse n'a plus d'existence légale. Le conseil syndical a d'abord voté la restitution de la gestion des ouvrages hydrauliques à ses communes membres puis voté la dissolution du syndicat.

Lors du conseil syndical du 24 novembre 2021, les membres ont décidé de ne pas répartir l'actif et le passif entre les six communes qui se retirent du syndicat.

M. le Maire précise que les 80.000 € restants seront consacrés à l'entretien des berges de la Losse avant dissolution effective du syndicat dans sa forme intercommunale.

M. le Maire demande au conseil municipal de valider les conditions financières de retrait des communes concernées par les ouvrages hydrauliques.

M. THAUDIERE demande qui va gérer les pelles modulant l'écoulement de l'eau. M. le Maire informe que cette tâche revient à la commune.

M. le Maire demande ensuite de valider la proposition de modification des statuts du syndicat : il devient un syndicat mixte dont les membres sont la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (qui se substituerait aux communes d'Antoigné et de Montreuil-Bellay) ; et la Communauté de communes du Thouarsais (qui se substituerait aux communes de Brion-près-Thouet, Louzy, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin de Sanzay, Sainte-Verge et Thouars). Le nombre de représentants serait maintenu soit 9 titulaires et 9 suppléants.

L'objet du syndicat sera :

- L'entretien et la restauration des berges et des lits mineur et majeur du cours d'eau
- La surveillance et la gestion des écoulements dans les cours d'eau
- La régulation des espèces exotiques envahissantes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Les conditions financières de retrait des communes concernées par les ouvrages hydrauliques.

- La modification des statuts du syndicat telle que proposée.

Création budget annexe lotissement et attribution d'un nom :

M. le Maire informe que pour des raisons administratives et comptables il est nécessaire de créer un budget annexe pour le lotissement en projet sur la parcelle ZW 8. Ce budget annexe doit avoir un n° de SIRET qui est attribué par l'INSEE et un nom qui est à définir par le conseil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du budget annexe à partir du 1^{er} janvier 2022.

M. LELAURE propose d'utiliser le terme « orée » : « orée du bourg », « orée du village », « orée de Louzy »...

M. le Maire demande d'éviter le mot « bourg ».

Mme RAGOT dit que du plus loin qu'elle se souvienne, cet endroit a toujours été nommé « la plaine »

Mme MARIE BONNIN propose le « quartier de la Plaine » ou « le Hameau de la Plaine »

Mme CAMISARD juge que le terme « hameau » laisse penser que l'endroit est à l'écart d'une zone habitée.

Le conseil municipal choisit « le quartier de la Plaine » à l'unanimité.

Tarifs location salle Hespérida :

M. le Maire informe que les tarifs proposés ci-dessous ont été élaborés :

- En tenant compte des différentes possibilités de location qui pourront être demandées par les usagers
- Par comparaison avec des salles de même capacité d'accueil tant en nombre de personnes que de manifestations
- En référence aux tarifs pratiqués pour les salles existantes dans la commune
- En incluant une participation au chauffage ou climatisation

Les tarifs de base ont été fixés par espace loué et par jour, un supplément de 30 % a été appliqué par journée de location supplémentaire, et un supplément de 50 % a été appliqué pour obtenir le tarif « hors commune », avec arrondi à l'euro le plus proche.

M. le Maire précise que c'est une base qui sera à revoir à la fin de l'an prochain ou en cours d'année.

M. LELAURE estime que certains tarifs semblent peu élevés, par exemple pour un mariage. c'est différent si on loue sur une journée ou sur un week-end.

M. CHALON propose de louer pour un week-end complet, ce qui restreindra les locations.

Mme BIGOT précise que les salles communales de St-Cyr la Lande sont louées systématiquement pour le week-end.

M. ESCUTARY fait remarquer qu'un tarif de location de la cuisine seule ne présente pas d'intérêt.

M. le Maire estime que le hall et le bar risquent d'être peu loués.

M. LELAURE propose qu'il y ait deux lignes de tarif pour la location d'écran :

- un grand écran polichinelle qui descend aux 2/3 de la scène qui ne sera utilisé qu'en présence d'un régisseur
- un écran plus petit en fond de scène qui serait relié à un pupitre de commande en coulisse.

M. THAUDIERE fait remarquer que l'éventuelle présence d'un orchestre masquera l'écran de fond de scène.

M. CHALON demande s'il n'est pas possible d'utiliser un écran sur pied

M. THAUDIERE précise qu'un écran de taille suffisante pour une bonne visibilité serait trop lourd pour être mis sur pied.

M. le Maire demandera une solution au maître d'œuvre.

M. le Maire demande s'il ne faudrait pas donner des tarifs pour l'organisation de spectacles.

M. LELAURE soumet une fiche de renseignements à compléter par les particuliers, entreprises ou associations qui souhaitent louer la salle. Un tarif leur sera proposé en fonction du contenu de la fiche.

M. le Maire pose la question de la gratuité pour les associations de la commune.

Le conseil municipal décide d'accorder une gratuité par an aux associations de la commune qui devront s'engager à respecter les lieux et les conditions de location.

Le conseil municipal fixe les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2022 de la manière suivante :

Locaux à disposition	Commune			Hors commune			Cautions
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jour	2 jours	3 jours	
Hall d'entrée + Bar	60	78	96	90	117	144	300
Salle Traiteur - Cuisines	80	104	128	120	156	192	800
Salle annexe (30 pers. Max.)	60	78	96	90	117	144	300
Loges	60	78	96	90	117	144	300
Théâtre extérieur	40	52	64	60	78	96	500
Exemples de formules	Commune			Hors commune			Cautions
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jour	2 jours	3 jours	
Salle annexe + cuisine	140	182	224	210	273	336	800
Grande salle + hall	200	260	320	300	390	480	800
Grande salle + hall + salle annexe (1) (2)	260	338	416	390	507	624	1000
Grande salle + hall + cuisine (1) (2)	290	364	448	420	546	672	1000
Grande salle + hall + cuisine + salle annexe (1) (2)	340	442	544	510	663	816	1200
Gde salle + hall + cuisine + s.annexe + loges + gradins (1) (2)	470	611	752	705	917	1128	800
Options : tarifs donnés à titre indicatif, feront l'objet d'un devis établi par la mairie							
Ecran (fond de scène) + sono	80						1000
Grand écran + sono	80						1200
Gradins	80						1200
Régisseur	29 €/h	Temps passé selon activité, sur devis					

(1) en cas d'utilisation pour un repas le vendredi soir ou le samedi soir, la location sera obligatoirement sur deux jours

(2) en cas d'utilisation pour un mariage, la location sera obligatoirement sur trois jours

Avertissement : si l'espace loué est rendu en mauvais état de propreté, facturation du ménage au temps passé par l'agent municipal : 20 €/heure

Exemples de location

	Cne	Hors Cne	
Repas, banquet sans salle annexe	290	420	1 jour en semaine
Belote, Loto, asso..... sans salle annexe	260	390	sam/ dim
Belote, Loto, asso..... avec salle annexe	338	507	sam/ dim
Manage ou fête sans salle annexe	448	672	ven / sam / dim
Mariage ou fête avec salle annexe	544	816	ven / sam / dim
Entreprise (gradins + gd. écran sans salle annexe)	360	460	1 jour
Entreprise (gradins + gd. écran + salle annexe)	420	550	1 jour
Séminaire (gradins + gd. écran + salle annexe)	576	784	3 jours
Séminaire (gradins + gd. écran + salle annexe + cuisine)	704	976	3 jours

Décision modificative :

M. le Maire informe que deux décisions modificatives sont nécessaires :

Pour la facture finale de la maîtrise d'œuvre du 4 rue de la mairie :

	Investissement dépenses
2313-0115 immobilisation en cours – opération d'équipement	+ 2 000.00 €
2188- autres immobilisations corporelles	- 2 000.00 €

Pour les 1ers intérêts des emprunts Crédit agricole :

	Fonctionnement dépenses
66111-intérêts rattachés à l'exercice	+ 1 000.00 €
022-dépenses imprévues	- 1 000.00 €

D'autres décisions modificatives risquent d'être nécessaires pour les écritures de fin d'année.

Délibération relative au temps de travail :

M. le Maire rappelle que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique contient un article qui vise à harmoniser la durée du temps de travail dans la fonction publique territoriale pour l'ensemble des agents (fonctionnaires, stagiaires, agent de droit public, contractuels)

Le conseil doit donner son avis pour une consultation du comité technique du centre de gestion :

- Au cas où certains agents auraient une durée du travail inférieure à 35 h par semaine par semaine pour un temps complet (1607 h dont 7 h pour la journée de la solidarité)
- Pour les agents qui ont une durée supérieure à 35 h par semaine, instaurer des jours de RTT à la place des jours de congé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la consultation du comité technique.

Exercice des délégations :

Devis signés :

- garage Fital : utilitaire FIAT scudo : 12430,20 € TTC

Avenants aux marchés de construction de la salle Hespérida :

- avenant 4 lot électricité : 2310 € TTC

- avenant 1 lot tribune télescopique : 2160 € TTC

Question diverses :

Réparation véhicule :

La voiture Peugeot Partner nécessite des réparations, notamment l'embrayage. Vu la vétusté du véhicule, M. le Maire propose de faire des réparations à minima. Deux devis du garage SMRV sont acceptés pour un montant total de 285,83 € TTC.

Achat four mixte salle Hespérida :

Dans le projet de construction de la salle festive, la cuisine ne devait servir qu'à réchauffer des plats. Or à la demande de plusieurs membres du conseil municipal, M. le Maire a demandé un devis pour l'acquisition d'un four mixte au titulaire du lot équipement de cuisine, SDJ froid, coût estimé : 11 497,92 € TTC.

Mme MARIE BONNIN et M. CHALON estiment que la présence d'un four permettant la cuisson d'aliments est indispensable dans cette salle.

M. THAUDIERE dit que le four proposé est très simple d'utilisation.

M. le Maire demandera une proposition moins onéreuse à SDJ froid.

Devis portail grange :

L'installation d'un pont et le percement du mur de la grange par un compagnon du Tour de France est terminée. Il est nécessaire de prévoir un portail. M. le Maire montre deux propositions : une en bois exotique et une autre en chêne.

Le conseil municipal retient la proposition en chêne et demande une esquisse du portail que sera réalisé.

Entretien espaces verts :

M. le Maire propose de confier l'entretien avec taille spécifique des massifs situés rue de la Maissonnette : devis proposé par l'entreprise Jardin natura : 1152,00 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Devis toiture école (partie tuile) :

M. LELAURE présente plusieurs devis pour la réfection d'une partie de la toiture de l'école. Après débat, le devis le moins élevé est retenu, celui des couvertures ROY pour 10 471,36 € TTC

Aménagement prairie :

M. le Maire présente une nouvelle proposition du cabinet Paul Arène qui se chiffre à 1 073 205 €, coût des interventions artistiques et animations diverses exclus. L'abattage des peupliers est prévu à l'automne 2022.

Informations diverses :

En réponse à la question de Mme BIGOT, M. THAUDIERE informe que les résultats constatés par le radar pédagogique installé à Launay figureront dans le prochain bulletin municipal.

M. LELAURE fait le point sur la salle Hespérida :

- présentation des chartes graphiques possibles. Celle qui est retenue figurera sur les cartes de vœux 2022.

- pondrillons : le CCTP du marché prévoyait des pondrillons droits ou obliques, les obliques seront donc installés sans supplément de prix

- la couleur grise choisie pour le rideau de scène entraîne un surcoût de 4.000 €. Une autre couleur sera choisie sur échantillon de tissu.

- il sera nécessaire d'acheter un tapis de scène

- le problème des fissures apparaissant sur le béton banché n'est toujours pas réglé
- le parquet est posé aux 2/3.

M. BRIDIER fait remarquer que le bandeau au-dessus de la porte extérieure permettant de décharger le matériel est trop petit.

M. le Maire fera part de ces questions et remarques au maître d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 35.

La secrétaire de séance

Mme Marie-Christine BARBEAULT



Le Maire

M. Michel DORET

